

100% Santé : des soins pour tous, 100% pris en charge



L'objectif : améliorer l'accès à des soins de qualité et renforcer la prévention.

Donner à tous les Français un accès à des soins de qualité, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie obligatoire et complémentaire, dans le domaine de l'optique, de l'audiologie et du dentaire, constitue l'un des engagements du Président de la République. Dès le 1^{er} janvier 2019, les frais à la charge du patient ont baissé pour les aides auditives et la réforme s'est déployée progressivement jusqu'à 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, 100% Santé propose à tous les Français, bénéficiant d'une complémentaire santé responsable ou de la Complémentaire santé solidaire, des soins et un large choix d'équipements en audiologie, optique et dentaire, qui sont pris en charge à 100%.